

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 2 (1995)
Heft: 4

Artikel: Les réfugiés, hier et aujourd'hui
Autor: Im Hof-Piguet, Anne-Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8940>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES RÉFUGIÉS, HIER ET AUJOURD'HUI

Anne-Marie Im Hof-Piguet¹

Pourquoi raconter encore une fois l'histoire du Château de la Hille, ce vieux château bâti en pleine campagne, abandonné entre Toulouse et les Pyrénées? Parce que son histoire jette une lumière significative sur la politique du gouvernement et de la Croix-Rouge suisses à l'égard des Juifs d'Allemagne, de France et de Suisse entre 1940 et 1945. Pour comprendre, il faut remonter dans l'histoire de ces enfants et adolescents qui, en fuite depuis le Nord de l'Allemagne et l'Autriche, sont traqués et menacés de mort dans l'Ariège, au pied des Pyrénées.

Leur cruelle odyssée s'explique par la virulence accrue de l'antisémitisme à partir de la Nuit de Cristal en 1938 lorsque des hordes excitées détruisent les commerces israélites et jettent pianos à queue et meubles de valeur par les fenêtres. Des parents, conscients du danger, préfèrent se séparer de leurs enfants pour sauver leur vie, les confiant à des homes situés en terre étrangère. C'est ainsi que deux maisons pour enfants israélites, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons sont créées à Bruxelles sous la responsabilité de A. Frank, Juif et en danger lui aussi. Au printemps 1940, la guerre éclate dans toute son horreur. La ligne Maginot s'abat comme un jeu de cartes, la Hollande et la Belgique sont envahies, la France capitule, le vieux Pétain signe l'armistice.

Dans ce chaos, que va-t-il devenir des homes organisés en Belgique? Sous la conduite de Monsieur Frank, la petite troupe de filles et garçons se joint à la masse des Français et Françaises qui fuient vers le sud. Par chance, on trouve un abri dans une grange à Seyre et tente d'organiser le ravitaillement. Mais l'hiver 1940–1941 est rigoureux. Les enfants souffrent du froid, d'engelures, de la grippe et d'autres privations. Dans cette situation désespérée, A. Frank fait appel au Cartel suisse de Secours aux enfants victimes de la guerre qui sera repris peu après par le Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse. Mais, où trouver un meilleur logis? Elen Dubois, la femme de Maurice Dubois, sans peur et sans reproche enfourche son vélo et découvre entre Foix et Pamiers un vieux château inhabité depuis 20 ans – et inhabitable en l'état. Sa silhouette

22 ■ imposante est visible de loin. Une belle campagne, des collines aux lignes

douces, des champs de maïs et de blé, des bosquets et des cyprès à l'horizon. Au bas du pré coule la Lèze, un cours d'eau limpide où les filles iront rincer le linge et les petits prendront leur bain. En mai 1941, Rösli Näf, chargée de la direction, arrive. C'est une jeune femme glaronnaise, pleine d'énergie et de courage qui a travaillé à l'hôpital de Lambaréné chez le docteur Albert Schweitzer. Le 30 juin 1941, le gros des réparations est fait. 90 personnes viennent trouver refuge au vieux château. Ils sont tous Juifs autrichiens et allemands, à l'exception de quelques Espagnols et Suisses. Une vie simple et rude, mais sans aucune discipline forcée s'organise. Chacun sait ce qu'il doit faire, dans la maison, au jardin. Eugen Lyrer, ancien secrétaire de Pierre Césérole, enseigne l'anglais et des matières commerciales aux adolescents. Il a aussi apporté des livres. La lecture et la musique sont la passion des jeunes réfugiés.

Tout le monde, en particulier la directrice, pense que sous l'insigne de la Croix-Rouge suisse aucun danger ne menace «les enfants». Mais dans la nuit du 26 au 27 août 1942, c'est le coup de tonnerre! Vers cinq heures du matin, deux autobus s'approchent. De nombreux policiers en descendent et entrent dans la cour. Rösli Näf enfle une robe de chambre, descend toute tremblante les escaliers et pousse la lourde barre de fer de la porte. Deux gendarmes sont là, suivis d'hommes en uniforme qui envahissent l'escalier comme un monstre à 20 têtes. A l'étage, le chef de la gendarmerie de Pamiers tend une liste de 40 noms parmi lesquels figurent ceux des jeunes de plus de 16 ans et du personnel juif. Puis il ordonne à tout le monde d'aller dans la cour. Les adolescents ont été si souvent les témoins d'évènements tragiques qu'ils savent que seule une attitude calme est indiquée dans telle situation. Les policiers passent à l'inspection des misérables bagages et confisquent ciseaux, canifs et lames de rasoir. Rösli Näf comprend aussitôt que les jeunes vont au camp de la mort. L'officier autorise encore un petit déjeuner. Puis la colonne par deux se met en marche vers l'autobus. La directrice éclate en sanglots. Le même jour, elle téléphone à Toulouse où elle apprend par Maurice Dubois que des descentes du même genre ont eu lieu à Chambon-sur-Lignon et à St-Cergues, autres colonies du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse. Maurice Dubois part aussitôt pour Vichy où il va jouer avec habileté la carte des «petits Français reçus pour trois mois dans des familles suisses», tandis que sa femme Elen se rend immédiatement à Berne où elle insiste à ce que tous les enfants juifs hébergés dans nos colonies obtiennent le droit d'asile en Suisse, soit un visa. La demande est transmise au colonel Remund, directeur de la Croix-Rouge suisse, par Rodolfo Olgiatei, chef du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse à Berne. Qu'en adviendra-t-il?

Au château, le drame continue. Rösli Näf part en vélo à la préfecture de Foix et apprend par un subalterne que la troupe est au Camp du Vernet situé entre ■ 23

Pailhes et Pamiers. Le lendemain, sans réfléchir, poussée par une force instinctive, elle réussit à rejoindre «ses enfants» qui n'avaient pas eu le moindre doute qu'elle viendrait. L'officier français et chef administratif du camp remarque que les jeunes du château tranchent sur les 300 autres occupants. Ils aident à la cuisine; les filles chantent. Leur directrice Rösli Näf reçoit un laissez-passer qui lui permet de circuler librement dans le camp. Le samedi 29 août 1942, Maurice Dubois communique une nouvelle stupéfiante à Rösli Näf: Les jeunes pourront rentrer au château, mais seulement après le départ des autres. Le triste spectacle d'une déportation ne leur est pas épargné. Rösli Näf accompagne le convoi des maudits au train. Elle recueille bijoux, alliances, montres, des adresses d'amis ou de parents qui seront envoyés comme dernier message. Le lendemain, pour les jeunes, c'est la délivrance, le retour à la Hille.

Et pourtant, tout a changé. Les garçons et filles, des adolescents autour de 18 ans, savent dorénavant que la Croix-Rouge suisse ne peut plus les protéger. Quelles seront les réactions du gouvernement suisse et de la Croix-Rouge après la visite-éclair d'Elen Dubois qui a relaté les événements survenus au Camp du Vernet tout en insistant sur la nécessité d'établir des cartes d'immigration aux jeunes Juifs des colonies. Un premier rapport alarmant rédigé par Rodolfo Olgiate est remis au colonel Remund. Le 30 septembre 1942, une requête en ce sens est adressée au Conseil fédéral par l'intermédiaire de son délégué aux organisations internationales, M. de Haller. Qu'advient-il de ces démarches répétées? – Rien! Négligence, silence, mauvaise volonté, blocage? Le 11 novembre 1942, toute la France est occupée. Le gouvernement n'est plus qu'un fantoche, les promesses de Laval du vent. Il est trop tard, les chances sont perdues. Les mesures prises par le gouvernement suisse à l'égard des Juifs (le «J» dans les passeports – une trouvaille qui nous honore –, le refoulement des Juifs à la frontière, l'interdiction de prendre des enfants juifs dans les convois d'enfants de la Croix-Rouge suisse) témoignent de l'immense crainte de déplaire au seigneur de l'heure ainsi que de l'antisémitisme latent de nos autorités. Trop tard! Constatation grave qui va entraîner plusieurs tragédies.

Les adolescents sont décidés de quitter le château. La directrice elle-même ne les retient plus, car elle a perdu confiance en la Croix-Rouge suisse depuis les événements du Camp du Vernet. Les départs se trament en grand secret et s'échelonnent entre le 21 décembre et la fin de l'année 1942. Onze réfugiés réussissent ainsi à passer la frontière dans la région de Genève en faisant étape à Montluel et à St-Cergues, deux homes de la Croix-Rouge suisse. Mais le groupe des cinq derniers est guetté par le malheur. Quatre d'entre eux tombent aux mains des douaniers allemands et sont interrogés. Trois révèlent d'où ils viennent, les deux autres réussissent à rejoindre le château, l'un est pris par les

24 ■ Français, plus humains, la quatrième s'échappe et tente de passer la frontière le

lendemain. Elle est refoulée et erre plusieurs jours avant de retrouver le chemin à la Hille. Pour les trois autres qui ont trop parlé sous l'emprise de la peur et des terribles menaces, c'est la déportation à Drancy, puis à Auschwitz.

Cette tragédie demeure une tache indélébile. Je m'arrête ici pour demander: Où sont les responsabilités?

Cependant la vie au château continue. Mais les dangers ne sont pas définitivement écartés. La directrice Rösli Näf doit démissionner parce qu'elle a permis aux jeunes de fuir. Craignant la répression de la part des Allemands, le Comité de la Croix-Rouge suisse à Berne exige son départ. Dans un climat apparemment tranquille, une nouvelle déportation a lieu en février 1943. Le mari de la cuisinière et un des adolescents disparaissent.

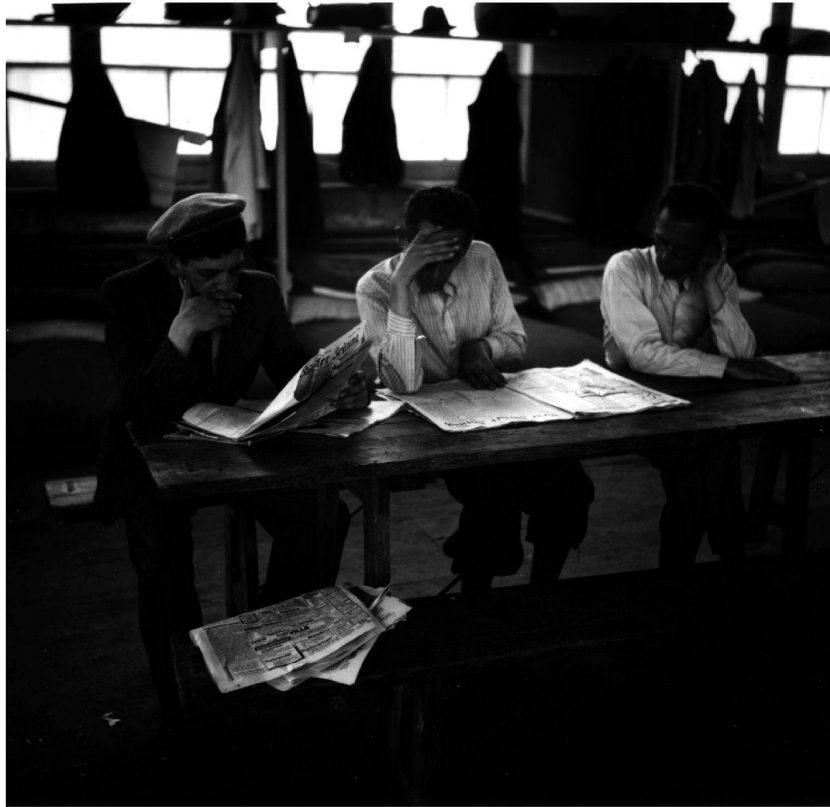
Cet événement me détermine à organiser un passage clandestin par Le Risoud, une épaisse forêt de sapins, à cheval sur la Suisse et la France. La frontière entre les deux pays n'est qu'un mur de pierres sèches qui serpente dans le bois profond. En automne 1943, nouvelle alerte, nouvelle descente de la police locale de Foix. Les Allemands, eux, ne se montrent jamais. Les adolescents qui habitent encore au château ont juste le temps de se cacher dans la cave aux oignons située au-dessus de la chapelle, notre refuge en cas d'alarme, mais il est impossible d'y rester longtemps. Le mathématicien, un garçon réfléchi et tranquille, est déterminé à rejoindre sa sœur qui se trouve déjà en Suisse. C'est donc décidé. De nuit, nous partons en train de St-Jean-de-Luz pour la longue traversée de la France occupée. La fausse carte de voyageur est une protection toute relative; elle provient, comme toutes les autres, de la même mairie dont les archives ont brûlé. Heureusement, aucun contrôle désagréable! Ce premier passage par Le Risoud réussit. Le jeune mathématicien d'alors est aujourd'hui professeur dans l'Etat du Missouri aux Etats-Unis. Neuf autres adolescents, filles et garçons, ainsi que la cuisinière du château empruntent le même chemin et arrivent tous à bon port. Il est impossible de décrire toutes les péripéties vécues au long de ces voyages. Chaque passage a sa propre histoire chargée d'émotions, d'angoisse et de grands moments de joie. L'aide généreuse et désintéressée des sœurs Cordier, Victoria, Madeleine et Marie-Aimée, trois jeunes Françaises, ardentes patriotes et profondément catholiques, représente notre plus grand atout. Le hasard veut que leur mère habite la «zone interdite» et qu'elles possèdent un laissez-passer pour pouvoir se rendre à leur travail à Champagnole. Cette zone, où les soldates allemands ont ordre de tirer sans avertir, permet d'approcher le rocher à pic qu'il faut franchir pour atteindre la frontière. Ces passages clandestins ne peuvent se faire qu'en enfreignant les engagements officiels que la Croix-Rouge a pris envers le gouvernement de Vichy et l'occupant – d'où l'ambiguïté de sa situation. Tandis qu'à Paris la production de films reflétant la vie parisienne telle que l'imagine un officier ■ 25

allemand augmente et que les théâtres et les restaurants regorgent de clients, ailleurs la main de fer se resserre, la chasse aux forces d'opposition et aux Juifs est virulente. La Croix-Rouge le sait, mais elle doit accepter de graves compromis pour pouvoir continuer son travail. Sinon, ses activités seraient interdites sans autre forme de procès. Et quoiqu'elle ait souvent dû se taire et faire le gros dos, il faut reconnaître que les enfants juifs cachés dans les homes de la Croix-Rouge ont été protégés jusqu'à l'âge de 16 ans, ce qui n'a pas été le cas pour d'autres foyers d'enfants. Cette ambiguïté est inhérente au travail de la Croix-Rouge. Elle a fait l'objet de pamphlets récents à propos de certains pays de l'Amérique du Sud. Comment travailler avec des gouvernements criminels sans se salir les mains?

Voici plus de 50 ans que ces choses se sont passées. Le monde a beaucoup changé depuis. La crainte d'une invasion de la Suisse par une armée étrangère n'est plus d'actualité, mais notre pays est confronté à d'autres problèmes. A part l'augmentation du chômage, la présence sur sol suisse d'un nombre toujours plus élevé d'étrangers, cette société dite multiculturelle, nous préoccupe. Elle ne date pas d'aujourd'hui. Dès 1945, notre industrie a fait appel à la main-d'œuvre étrangère. Prenons l'exemple de la Vallée de Joux où l'horlogerie prospère d'après-guerre a un besoin urgent de petites mains habiles ... mais pas trop chères. Italiens et Italiennes arrivent en grand nombre, la communauté catholique croît en terre protestante, le paysage mental se modifie imperceptiblement. D'abord, la population indigène manifeste une attitude défensive envers ces étrangers, mais les accepte rapidement, grâce à la parenté linguistique et religieuse. Puis viennent les Yougoslaves, les Turcs. Personne ne s'inquiète de savoir s'ils sont orthodoxes, islamiques ou autres. Ils ont des mains, des bras, des jambes, qu'importe le reste! Le nombre des étrangers augmente sans qu'on s'en aperçoive.

Mais voici qu'à présent arrivent des hommes et des femmes d'autres continents, d'autres couleurs, chassés par la guerre, la faim, le manque de travail. Il ne s'agit plus de groupes isolés, mais de migrations globales qui touchent tous les continents. Et les Suisses s'inquiètent que c'est trop, beaucoup trop et se demandent ce que va devenir notre précieuse identité. Ils ne se rendent pas compte, toutefois, que notre identité est bien plus menacée par les Etats-Unis avec ses films, ses programmes de télévision, ses mouvements religieux et son mode de vie. Face à ces gens différents de nous qui arrivent, nous devrions nous demander si nous avons vraiment changé depuis 1942. Les nouvelles de cimetières israélites saccagés et foyers de réfugiés incendiés nous épouvantent. Ce sont les serpents de la haine qui redressent la tête. Sous la pression de certains groupes politiques, notre gouvernement invente à nouveau toute une

26 ■ panoplie de règlements pour décourager les réfugiés: refoulements à la frontière,



Des réfugiés juifs amassés dans le camp de Diepoldsau (SG), après la seconde guerre mondiale. Photographie: Ernst Brunner.

chicanes au sujet des papiers d'identité, des interrogatoires souvent arbitraires, des sceaux dans les passeports etc. Et on invente presque chaque jour une «bonne» idée pour décourager les indésirables.

Par contre, il faut reconnaître également que les gens qui cherchent à rentrer chez nous ne sont pas tous des enfants de chœur. Il y a de ceux qui ne reculent pas devant le commerce de la drogue et d'autres actes criminels. C'est normal alors que notre peuple s'effarouche et cherche à se défendre.

Mais n'oublions pas qu'il doit être difficile de se faire une idée claire de la situation politique d'un pays dont on ne connaît ni la langue, ni la mentalité. Prenons garde de ne pas tomber dans l'injustice! Voici un exemple récent parmi tant d'autres: Dans notre commune aux jardins propres et soignés où ■ 27

même les fleurs poussent en lignes droites, une famille srilankaise composée du père, de la mère, de deux enfants et des grands-parents a trouvé refuge. Les gens du village les ont bien accueillis. Or, les voilà frappés de plein fouet par l'ordonnance du Conseil fédéral qui prévoit le renvoi des Tamouls entrés en Suisse après le 30 juin 1990. Les papiers manquent encore, mais le départ est fixé. Deux points de vue s'affrontent. Le Conseil fédéral avance qu'il n'y a plus de danger depuis l'entrée en vigueur de l'accord signé avec le gouvernement srilankais le 12 janvier 1994 sur «le retour coordonné des requérants d'asile». Le père srilankais, lui, répond que toute la famille a peur et donne des raisons valables. Pensons un instant à l'angoisse dans laquelle vit cette famille. A-t-on le droit de manier des êtres humains comme des pièces sur un échiquier? Nous sommes à nouveau en présence de la raison d'Etat qui est capable d'excuser des crimes et qui nous invite à fermer les yeux. Certes, les migrations d'aujourd'hui ne sont pas comparables à la détermination du national-socialisme d'anéantir le peuple juif. Mais toujours est-il que le conflit demeure entre deux attitudes, la raison d'Etat d'une part et la compréhension humanitaire – je dirais même l'amour du prochain – d'autre part. Plus les décisions sont prises en haut-lieu, à distance et d'une manière globale, plus il est facile de faire table rase des sentiments de compassion.

Voilà où je vois une ressemblance entre la politique d'asile de 1940 à 1945 et celle d'aujourd'hui. D'une manière générale, nous ne pouvons pas enfermer le passé dans un cerceuil de verre, distribuer des notes aux bons et aux méchants et nous estimer quitte à jamais. Il est juste et bon d'éclairer les faiblesses d'une époque qui fut terrible: la petite Suisse – un îlot entouré de quatre pays en guerre, les hommes mobilisés, les femmes assumant une double tâche, les difficultés du ravitaillement, la peur, un jeu de poker difficile au niveau gouvernemental, des faiblesses, des compromis, des lâchetés qui, malgré tout, nous ont permis d'ouvrir les yeux sur un pays intact le 8 mai 1945. D'autres ont payé pour nous.

Maintenant, il faut vivre et veiller à ne pas commettre de nouvelles erreurs graves envers les réfugiés d'aujourd'hui.

Note

- 1 Anne-Marie Im Hof Piguet, *La filière – en France occupée 1942–1944*, Editions de la Thièle, Yverdon-les-Bains 1985.